



Actualités OFS

BFS Aktuell

Attualità UST



20 Situation économique et sociale de la population

Neuchâtel, mars 2015

Egalité pour les personnes handicapées Handicap et logement

Près d'un logement sur trois est jugé facile d'accès pour les personnes à mobilité réduite, mais près d'un sur deux est jugé inaccessible ou seulement avec beaucoup de difficultés. Malgré cette situation, les personnes handicapées vivant dans un ménage privé parviennent à trouver des logements qui leur conviennent. Leurs conditions de logement diffèrent peu de celles du reste de la population. Elles se distinguent principalement par une charge financière plus élevée et une moindre qualité du logement, lesquelles sont en lien avec leurs ressources financières plus faibles. Le handicap, surtout après 65 ans, réduit par ailleurs l'accessibilité des principaux services de proximité comme les magasins généraux ou les transports en commun.

Parc de logements accessibles

En 2012, 31% des ménages interrogés dans le cadre de l'enquête SILC estimaient que leur logement est facilement ou très facilement accessible aux personnes à mobilité réduite.¹ En considérant que chaque ménage correspond à un logement, cela représente quelque 1,05 million de logements auxquels une personne se déplaçant en fauteuil roulant peut accéder librement, par exemple pour rendre visite à des amis. A l'inverse, près d'un logement sur deux n'est pas accessible ou seulement avec beaucoup de difficultés.

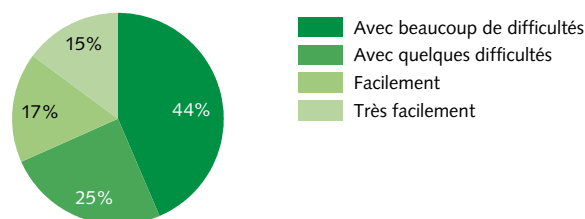
Cette évaluation n'est pas différente si le ménage comprend une personne handicapée ou si la personne répondant à cette question est elle-même handicapée.

¹ Question posée: Dans quelle mesure votre logement est-il accessible pour des personnes en fauteuil roulant ou ayant des difficultés à se déplacer? Pensez aux marches, portes étroites, escaliers internes ou autres obstacles difficiles à franchir. Est-il accessible... avec beaucoup de difficultés, avec quelques difficultés, facilement, ou très facilement?

Accessibilité du logement

Ménages privés, en %

G 1



Source: OFS – SILC-2012 version 11.04.2014

© OFS, Neuchâtel 2015

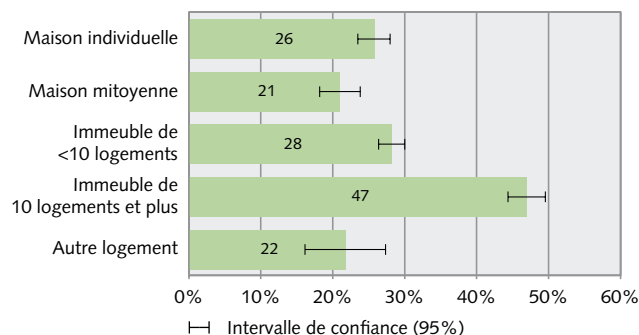
Ceci indique que les ménages sans handicap, moins directement concernés, ne semblent pas sous-estimer les difficultés d'accès à leur logement.

La part des ménages évaluant l'accès de leur logement comme facile ou très facile est la plus élevée parmi les ménages vivant dans un immeuble de dix logements ou

Accès (très) facile selon le type de logement

Ménages privés, en %

G 2



Source: OFS – SILC-2012 version 11.04.2014

© OFS, Neuchâtel 2015

plus (47%). Les ménages vivant dans un immeuble plus petit, une maison individuelle ou mitoyenne ou un autre type de logement ne sont que 21 à 28% à estimer leur logement comme facile d'accès en fauteuil roulant.

La meilleure accessibilité des grands immeubles s'explique sans doute par la présence fréquente d'ascenseurs dans ces bâtiments. La législation sur l'égalité pour les personnes handicapées, selon laquelle toutes les nouvelles habitations collectives de plus de huit logements sont tenues d'être accessibles aux personnes handicapées, y contribue sans doute aussi. Selon les derniers résultats disponibles de la statistique des bâtiments et des logements, 81'629 logements neufs mis sur le marché de 2006 à 2010 ont ainsi dû répondre à cette obligation légale.

Handicap et logement

Le logement représente une dimension importante de la qualité de vie. Il constitue de plus un objectif principal de la législation en faveur des personnes handicapées (accessibilité des bâtiments). Mais la relation entre logement et handicap est complexe à établir. De nombreux handicaps n'engendrent pas de besoins spécifiques en matière de logement, surtout s'il s'agit de handicaps légers. Lorsque le handicap génère des besoins particuliers, cela oblige certaines personnes à choisir un logement plus cher (avec ascenseur par exemple) alors que d'autres doivent réaliser des aménagements (comme une douche assise ou un plan de cuisson sécurisé pour malvoyants) qui occasionnent une dépense souvent importante mais unique. Pour d'autres encore, la réponse à leurs besoins passe par la vie en home ou dans d'autres formes de ménages collectifs. Enfin, la situation de logement des personnes handicapées ne dépend pas que d'elles mais des caractéristiques du ménage dans lequel elles vivent, en particulier sa composition (qui influence par exemple le nombre de pièces nécessaires) et son revenu total (dont découle le montant disponible pour payer le logement).

Dans ce contexte, cette publication se base sur les ménages privés comptant au moins une personne handicapée fortement limitée dans les activités de la vie ordinaire (ci-après *ménages avec handicap*). Elle se divise en trois parties: le parc de logements accessibles, la situation des ménages avec handicap (type, durée, coût et qualité du logement) et l'évaluation que les personnes handicapées font de leur logement (satisfaction) et de l'accessibilité des services à la population qu'elles utilisent.

En 2012, on dénombre environ 300'000 ménages comptant au moins une personne handicapée fortement limitée, soit 10% des ménages privés en Suisse. Ces ménages regroupent environ 720'000 personnes (enfants compris) et comptent en moyenne une seule personne handicapée fortement limitée. Faut d'information sur les conditions d'hébergement dans les institutions pour personnes handicapées et autres établissements médico-sociaux, les individus qui y résident durablement ne sont pas pris en compte dans cette publication. Certaines personnes y bénéficient de conditions proches d'un logement privé dans de petites unités où elles bénéficient de leur propre chambre et ont leur mot à dire sur l'organisation et la gestion du logement, alors que d'autres doivent se contenter d'une chambre impersonnelle partagée avec un, une ou plusieurs co-résidents.

Type de logement et statut d'occupation

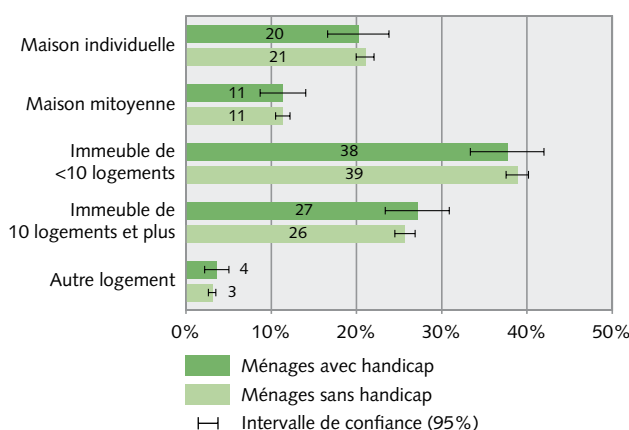
Les ménages avec handicap vivent majoritairement dans des immeubles de moins de 10 logements. C'est aussi le cas des autres ménages. De fait, le handicap n'a pas d'influence particulière sur le type de logement habité.

De la même manière, il n'y a pas d'écart significatif quant au statut d'occupation du logement: que le ménage compte ou non une personne handicapée, la part de locataires ne varie pas (62% contre 60%).

Type de logement

Ménages privés, en %

G 3



Source: OFS – SILC-2012 version 11.04.2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Durée de résidence

Les ménages avec handicap vivent en moyenne depuis 17 années dans leur logement contre 13 années pour les autres ménages. Globalement, la durée de résidence augmente avec l'âge, ce qui contribue directement à expliquer ce résultat. En effet, la population handicapée est globalement plus âgée car le risque de handicap augmente avec les années. Ainsi, dans les ménages comptant une personne handicapée de 65 ans ou plus, la durée de résidence atteint 26 ans en moyenne. Si l'on considère uniquement les ménages d'une seule personne âgée de 16 à 64 ans, la durée moyenne de résidence est équivalente (9 ans) que cette personne soit handicapée ou non.

La stabilité résidentielle des ménages avec handicap suggère que rares sont ceux qui sont contraints à déménager pour trouver un logement mieux adapté. D'ailleurs, le handicap n'est mentionné comme motif par aucun ménage devant prochainement déménager, et la santé ou la vieillesse que dans quelques cas.

Coût du logement

Les ménages avec handicap consacrent en moyenne 1421 francs par mois pour se loger, soit un peu moins que les ménages sans handicap (1527 francs). Cet écart ne tient qu'aux ménages dont la personne handicapée est retraitée et il s'explique par la longue durée de résidence de ces ménages. En effet, les personnes occupant leur logement depuis longtemps ont généralement des loyers ou des charges hypothécaires plus bas que la moyenne. Ce

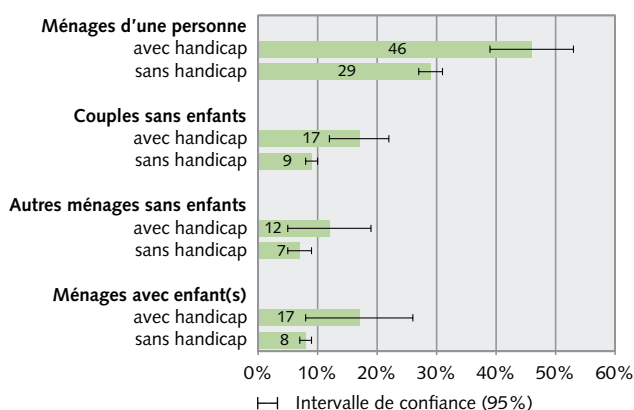
résultat montre cependant que, d'une manière générale, les ménages avec handicap ne sont pas contraints à choisir des logements chers pour répondre à des besoins particuliers.

Malgré des loyers similaires, les ménages avec handicap consacrent une plus grande part de leur revenu à leur logement (30% contre 26% parmi les ménages sans handicap). Un quart (25%) se trouve même en situation de surcharge des coûts du logement, ce qui signifie que les frais totaux liés au logement (loyer ou charges hypothécaires, charges courantes, etc.) absorbent plus de 40% du revenu disponible du ménage (revenu net moins les dépenses obligatoires que sont les impôts, l'assurance-maladie et les pensions alimentaires). En comparaison, seuls 15% des ménages sans handicap sont dans cette situation.

Surcharge des coûts du logement

Ménages privés, part en % des ménages dont le logement absorbe plus de 40% du revenu disponible

G 4



Source: OFS – SILC-2012 version 11.04.2014 © OFS, Neuchâtel 2015

Ce résultat s'explique par le fait que les ménages avec handicap ont des revenus significativement plus faibles que les autres ménages, y compris lorsqu'on tient compte du type de ménage. Ils sont d'ailleurs davantage exposés au risque de pauvreté (revenu disponible inférieur au 60% du revenu médian des ménages de même type). C'est donc la faiblesse de leurs ressources qui explique la charge que le logement représente dans leur budget. Les ménages avec une personne handicapée de 65 ans et plus sont particulièrement concernés par une surcharge des coûts du logement: pour eux, le faible coût du logement lié à l'ancienneté de leur emménagement ne suffit pas à compenser la baisse des revenus à l'âge de la retraite.

Avec ou sans handicap, vivre seul est un autre facteur se traduisant par une charge financière du logement plus importante dans le budget des ménages. Cet effet se cumulant avec le handicap, les ménages d'une personne avec handicap affichent un taux de surcharge du coût du logement particulièrement élevé (46%). Ce groupe consacre en moyenne 42% de son revenu disponible pour se loger, contre 34% pour les autres ménages d'une personne. Ces proportions sont similaires si on se concentre uniquement sur les personnes seules de 16 à 64 ans.

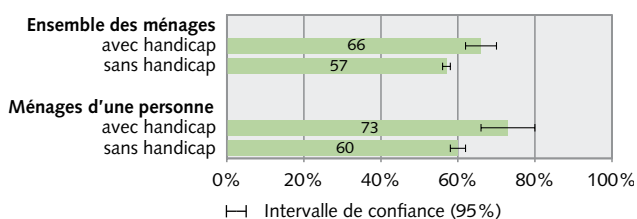
Qualité du logement

Des équipements de base comme l'eau courante ou des WC, une température agréable, un intérieur sain et suffisamment lumineux, assez d'espace pour chacun et des alentours sans bruit excessif, sans pollution et sans vandalisme font partie des principales qualités d'un logement. Globalement, les ménages avec handicap sont plus nombreux que les autres (66% contre 57%) à mentionner au moins un manque parmi les 14 caractéristiques mesurées² se rapportant à la qualité de leur logement. En moyenne, le nombre de problèmes rapportés se situe à 1,5 parmi les ménages avec handicap et 1,1 parmi les autres ménages.

Ménages avec au moins un problème de logement

Ménages privés, en %

G 5



Source: OFS – SILC-2012 version 11.04.2014 © OFS, Neuchâtel 2015

Les problèmes les plus courants auxquels les ménages avec handicap font face sont ceux liés aux alentours du logement (bruit, pollution et vandalisme) et à une chaleur excessive en été (15 à 23% de ménages concernés). Les fuites ou traces d'humidité ainsi qu'une température insuffisante en hiver arrivent ensuite (10 à 15% de ménages concernés). Enfin, moins de 1% des ménages avec handicap ne disposent pas de WC, de bain/douche ou de lave-linge. Les principaux problèmes cités sont assez typiques des logements bon marché, en particulier l'isolation phonique et thermique moins bonnes, ce qui est cohérent avec les ressources financières moindres des ménages avec handicap. Les résultats pour les ménages sans handicap révèlent une hiérarchie similaire entre problèmes mais avec des fréquences plus faibles.

La relation entre handicap et qualité du logement se mesure principalement lorsque le handicap concerne une personne de moins de 65 ans. En effet, les ménages comptant une personne handicapée de 65 ans ou plus font état de conditions de logement similaires aux ménages sans handicap et ne semblent donc pas pénalisés. Leur longue durée de résidence contribue probablement à ce résultat. La présence d'autres personnes dans le ménage est également un facteur protecteur: les ménages d'une seule personne handicapée sont clairement exposés à davantage de problèmes dans leur logement. En effet, 73% font état d'au moins un problème et ils comptent en moyenne 1,8 problème limitant la qualité de leur logement. Ils sont exposés globalement aux mêmes problèmes que les autres ménages avec

² Espace et lumière en suffisance, absence de fuites ou d'humidité, agréablement chauffé en hiver et rafraîchi en été, bain/douche et wc dans le logement, circuits d'eau et d'électricité fonctionnels, lave-linge pour son propre usage ou collectif pour l'immeuble, chauffage central, environnement non bruyant, sans pollution et non exposé au vandalisme et à la criminalité.

handicap. Disposant de moins de moyens financiers et devant assumer seuls le coût de leur logement, ces ménages se rabattent probablement plus souvent sur des logements meilleurs marché mais de moindre qualité.

Satisfaction personnelle avec le logement

Les personnes handicapées sont clairement satisfaites de leur logement et leurs réponses ne diffèrent pas de celles des personnes non handicapées (8,6 en moyenne sur une échelle de 0 *pas du tout satisfait* à 10 *tout à fait satisfait* dans les deux groupes). Ces résultats reposent sur une question posée individuellement à chaque membre du ménage âgé de 16 ans et plus. Parmi les individus de 16 à 64 ans, la satisfaction des personnes handicapées est plus basse et elle est inférieure à celle des personnes non handicapées (8,1 contre 8,4). Quant aux 65 ans et plus, ils affichent une même moyenne très élevée de 9,1 qu'ils soient ou non handicapés. On retrouve ces mêmes constats si l'on considère, au lieu de la moyenne, la part de personnes insatisfaites de leur logement (réponses entre 0 et 5), laquelle part s'élève à 9% parmi les personnes handicapées.

La satisfaction avec le logement varie légèrement selon le type de ménage (elle est un peu supérieure parmi les couples sans enfants) mais elle est identique entre personnes handicapées et non handicapées vivant dans le même type de ménage. Ainsi, les personnes handicapées vivant seules, dont les logements présentent davantage de problèmes, semblent se contenter de ce qu'elles ont et affichent la même satisfaction moyenne que les personnes seules non handicapées ou que l'ensemble des personnes handicapées. Elles sont par contre moins satisfaites de vivre seules (moyenne de 6,9 sur la même échelle de 0 à 10 contre 7,6 pour les autres personnes vivant seules).

Accès personnel aux services

Les atouts d'un logement tiennent aussi aux services auxquels ses habitants peuvent accéder à proximité. Les personnes interviewées ont été invitées à qualifier cet accès pour les services qu'elles utilisent personnellement en considérant leur état de santé habituel, les heures d'ouverture, la qualité des services, l'accessibilité et l'effort nécessaire pour y arriver.

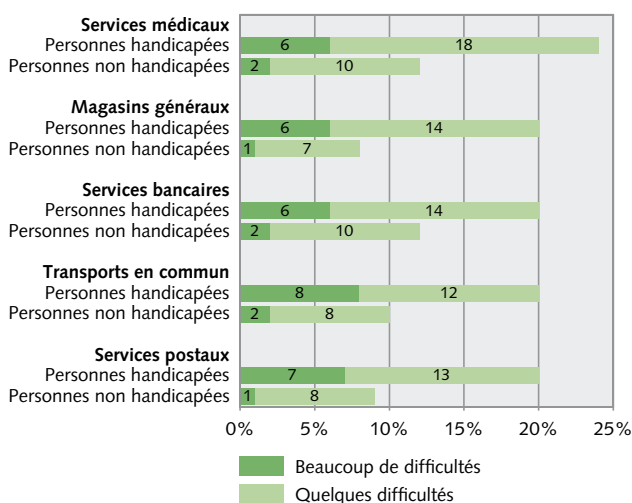
L'accès aux services considérés dans l'enquête est jugé facile ou très facile par une majorité de la population, avec des résultats similaires pour tous les services. Assez logiquement, les personnes handicapées indiquent plus souvent accéder difficilement ou très difficilement à ces services: 20 à 25% d'entre elles font état de difficultés d'accès selon le service considéré, contre 8 à 12% parmi le reste de la population.

La part de personnes indiquant un accès difficile augmente avec l'âge. Cet effet est plus fortement marqué parmi les personnes handicapées: celles âgées de 65 ans et plus sont 1,5 à 2 fois plus nombreuses selon les services à indiquer des difficultés que celles de 16 à 64 ans. Parmi les personnes non handicapées, ce rapport n'est que de 1 à 1,2. La part des personnes handicapées de 65 ans et plus indiquant un accès avec beaucoup de difficultés atteint ainsi 13 à 15% selon les services et même 18% pour les transports en commun.

Accès aux services à la population

Personnes de 16 ans et plus, en %

G 6



Source: OFS – SILC-2012 version 11.04.2014

© OFS, Neuchâtel 2015

Données

Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2012. Cette enquête a pour objectif d'étudier la pauvreté, l'exclusion sociale et les conditions de vie au moyen d'indicateurs comparables au niveau européen. SILC est réalisée chaque année par téléphone auprès d'environ 7000 ménages privés comprenant 17'000 personnes. En 2012, un module consacré au logement a été intégré au questionnaire «ménage» et aux interviews individuelles menées avec chaque membre du ménage âgé de 16 ans et plus.

Personnes handicapées

Personnes qui indiquent avoir un problème de santé durable et qui se disent limitées (fortement ou faiblement) dans les activités de la vie ordinaire. Dans cette publication, seules les personnes handicapées indiquant être fortement limitées sont prises en compte.

Impressum

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)

Conception, rédaction: Pascale Gazareth, Magalie Billod

Layout: DIAM, Prepress/Print

Traduction: Services linguistiques OFS, **langues:** disponible comme fichier PDF (ou sous forme imprimée) en allemand et en français

Renseignements: Office fédéral de la statistique, service d'information Santé, tél. 058 463 67 00, gesundheit@bfs.admin.ch

Numéro de commande: 1322-1500-05, gratuit

Commandes: tél. 058 463 60 60, fax 058 463 60 61, order@bfs.admin.ch